

Groupe consultatif technique

Document de référence

Cette page de résumé a été rédigée en anglais et a été traduite automatiquement à l'aide d'un logiciel. Nous ne pouvons pas garantir l'exactitude de la traduction.

POINT DE L'ORDRE DU JOUR : GCTES14-07
28-29 septembre 2023 - Hybride

Déclaration complémentaire

Résumé	Le document présente aux membres du GCT les propositions du Secrétariat concernant la position des directives sur les états complémentaires par rapport à l'INPAG et aux états financiers à usage général.
But/objectif du document	Le document donne aux membres du GCT une vue d'ensemble des développements récents relatifs à la déclaration supplémentaire, des propositions du Secrétariat pour que les directives relatives à la déclaration supplémentaire ne relèvent pas de l'INPAG, et de la manière dont les directives relatives à la déclaration supplémentaire interagiront avec l'INPAG, les états financiers à usage général et les rapports financiers à usage général.
Autres éléments d'appui	GCTES14-08 - Comptabilité des fonds et présentation des états financiers
Préparé par	Philip Trotter
Actions pour cette réunion	<p>Commentaire sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la proposition selon laquelle les directives relatives à la déclaration complémentaire ne relèvent pas de l'INPAG ; • le statut des directives relatives aux déclarations complémentaires • la proposition selon laquelle les états supplémentaires produits ne feront pas partie des états financiers à usage général ; • la proposition selon laquelle tout état supplémentaire produit devrait être réconcilié avec la note sur les mouvements de fonds ; et • le projet de directives sur les déclarations complémentaires.